Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_92-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-017

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026
N° 202602-9.2

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 19h45.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, Mme COLONIUS, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. ESNAULT	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE GOARDET	à	M. JAN
M. SIMON	à	Mme BACCON

Absente :

Mme LE BORGNE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du conseil social territorial du 29 janvier 2026,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la modification du tableau des emplois de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois à la suite d'un départ à la retraite et à la réorganisation des services techniques,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour la répartition des emplois dans les différents services et de mettre à jour la situation de certains agents,

Considérant que le tableau annexé est à jour au 17 février 2026,

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_92-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ décide la suppression :

- de l'emploi de directeur comptabilité/finances, emploi de catégorie A à temps complet,
- d'un emploi d'agent de voirie, emploi de catégorie C à temps complet,

↳ prend acte du tableau des emplois permanents à la date du 17 février 2026,

↳ prend acte du tableau des emplois non permanents à la date du 17 février 2026.

Fouesnant, le 18 février 2026

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF